

DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE  
---  
CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME SABINE BERNASCONI

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
30 Juin 2017**

**OBJET :** Partenariat culturel - Aide au développement culturel des communes

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 30 Juin 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé, dans le cadre de l'aide au développement culturel des communes 2017 :

- d'attribuer les aides suivantes :

- 270 000 € à la commune d'Aubagne pour sa programmation culturelle 2017,
- 13.000 € à la commune d'Istres pour la programmation des « Rues de l'Étang »,
- 1.500 € à la commune d'Istres pour le festival de bande dessinée « AéroBD »,
- 45.000 € à la commune d'Istres pour le festival « Les Jeudis Etoilés »,
- 50.000 € à la commune d'Istres pour les « Nuits d'Istres »,
- 140 000 € à la Régie Culturelle Scènes et Cinés pour sa programmation culturelle annuelle,
- 8 000 € à la commune de Graveson pour le fonctionnement du Musée Auguste Chabaud,
- 10 000 € à la commune de la Destrousse pour l'organisation du festival « Les Canailles se jettent à l'eau »,
- 4 000 € à la commune de Saint-Martin-de-Crau pour l'organisation du salon du livre jeunesse 2017,
- 48 000 € à la commune de Trets pour l'organisation de l'événement « capitale provençale de la culture »,

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer les conventions correspondantes dont les projets sont joints en annexe au rapport à intervenir avec les communes d'Aubagne, Istres, Trets ainsi que la Régie Culturelle Scènes et Cinés.

La dépense sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

A l'unanimité

MM. GAZAY et FERAUD ne prennent pas part au vote.

**ADOPTE**

**Pour la Présidente du Conseil Départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé**

**Nathalie Tarrisse  
Directrice**

**du Service des Séances de l'Assemblée**

